

---

# SOLVENCY II - PILLAR 2

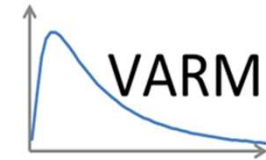
## Vue générale

---

Jean-Francois DECROOCQ

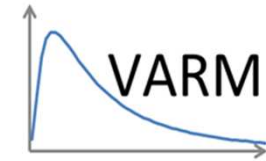
Présentation interne

# Pilier 2: la maitrise des risques



- Dans un premier temps, l'attention s'est portée sur la mesure quantitative du risque avec le pilier 1
- La crise financière a démontré que l'approche quantitative devait se renforcer par une approche qualitative
- Le pilier 2 apporte une autre dimension à laquelle les autorités de contrôle sont particulièrement attentives :
  - s'assurer que les assureurs mesurent correctement leur risque avec un capital suffisant en face .
  - La gestion des risques est bien maîtrisée pour valider les hypothèses actuelles, et les scénarios futures de solvabilité
- Cette approche ne doit pas être prise comme une contrainte réglementaire mais comme la mise en place de bonnes pratiques dans l'entreprise dont les autorités de contrôle doivent vérifier la mise en place

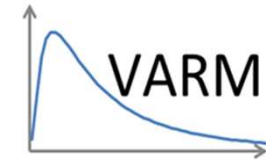
# Le pilier 2



Le pilier 2 s'attache principalement aux conditions d'évaluation et de gestion des risques avec

- Un Système de Gouvernance
- Own risk and Solvency Assessment (ORSA)
- La Supervision et fonction de contrôle
- Des règles de gestion de l'Outsourcing
- Le Processus de revue des autorités de contrôle

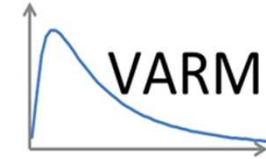
# Gouvernance 1/2



Le pilier 2, comme stipulé dans l'Article 41, demande la mise en place d'une gouvernance suivant le principe de proportionnalité

- Système de Gouvernance efficace qui assure une bonne et prudente gestion de l'activité
- Le système doit être proportionné à la nature, la taille et la complexité de la société.
- Le système de gouvernance est sujet à revue par les autorités de contrôle

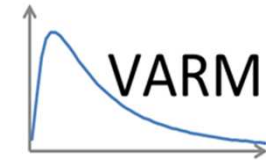
# Gouvernance 2/2



La gouvernance de l'assureur doit répondre à certaines conditions pour être suffisante:

- Une organisation claire et adaptée aux risques et à la société
- Des responsabilités clairement établies
- Mettre en place un système efficace de transmission de l'information
- L'entreprise doit établir une gouvernance basée sur un ensemble de politiques et de procédures qui doivent être revues au moins annuellement.

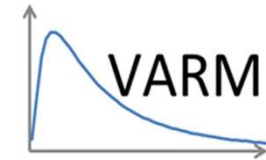
# Polices et procédures



Un ensemble de documentation doit être mis en place:

- Pour définir la gouvernance de l'assureur
- Elles doivent couvrir au moins:
  - Risk management
  - Contrôle interne et audit
  - outsourcing
- Les procédures sont à soumettre à l'accord des autorités de contrôle (article 41.3)
- En plus des procédures sur les risques, l'assureurs doit mettre en place des procédures administratives et comptables

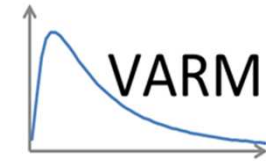
# ORSA



ORSA (Own Risk Self Assessment):

- Les assureurs doivent démontrer leur solvabilité et la gestion des risques qui en découle
- Le profil et la structure de risques doivent être détaillés
- Les hypothèses doivent être validées par des stress tests et scénarios
- Les hypothèses doivent être suivies avec une mise à jour en cas de changement important
- Il convient de présenter une vue future de la compagnie et de la gestion de son capital
- Les résultats doivent être présentés aux autorités
- L'ORSA peut se baser sur un modèle interne à décrire.

# Gérer l'ORSA

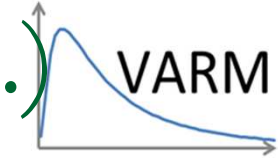


L'ORSA n'est pas un exercice réglementaire:

- Il reflète la gestion des fonds propres de l'entreprise en fonction de ses risques
- L'ORSA s'appuie sur les résultats du pilier 1 dont il faut démontrer la fiabilité pour éviter des capital add-on
- L'ORSA peut se baser sur le modèle standard ou un modèle interne à compléter par des stress tests et scénarios.
- Le principe de proportionnalité s'applique à l'ORSA pour éviter des charges inadaptées mais il faut néanmoins ne pas sous estimer les couts afférents qui resteront non négligeables pour tous les assureurs.



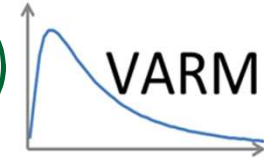
# Fonctions de contrôle (Art 46 et..)



Le pilier 2 détaille l'organisation interne des fonctions de contrôle et de supervision interne

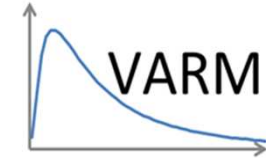
- Les assureurs doivent disposer de:
  - ❑ Cadre de Contrôle interne
  - ❑ Fonction de conformité
- Les principales fonctions sont précisées pour
  - ❑ Risk management
  - ❑ Actuaire
  - ❑ Audit
  - ❑ Conformité

# Fonctions de contrôle (Art 46 et ..)



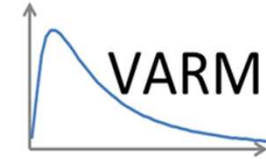
- La conformité doit s'assurer de l'application de toutes les réglementations avec des guidelines suffisants
- Audit doit s'assurer de l'efficacité du contrôle interne et risk management
- Fonction actuarielle
- Toutes les sociétés doivent avoir une fonction actuarielle pour:
  - Évaluer les méthodes et modèles pour l'évaluation des provisions techniques
  - Coordonner et revoir le calcul des provisions techniques et les hypothèses
  - Exprimer une opinion sur la souscription des polices et la réassurance
  - Donner un support effectif au risk management notamment pour l'ORSA
- Externalisation
  - Solvabilité 2 permet d'externaliser les activités mais la responsabilité reste de l'assureur
  - Les autorités doivent être informées de l'outsourcing et de toute modification
  - L'assureur doit superviser et revoir le prestataire et la documentation doit être dans les standards de Solvency II

# Revue des autorités de contrôle



- Les autorités de contrôle doivent revoir régulièrement et évaluer la situation de risque de l'assureur du point de vue quantitatif et qualitatif en relation avec son activité et sa taille (principe de proportionnalité)
- Cette revue doit comprendre la situation courante et la situation potentielle future
- La revue couvre:
  - Le système de gouvernance
  - La gestion des risques
  - Les provisions techniques
  - Le capital réglementaire et le capital disponible
  - Les investissements et leur gestion
  - Les modèles standards et les modèles internes
  - Si la revue identifie des points de faiblesse, les autorités de contrôle peuvent en demander la remédiation et un montant de capital réglementaire supplémentaire si nécessaire (capital add-on).

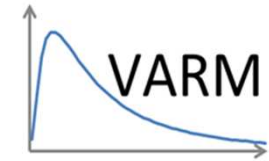
# Autres éléments à considérer



- Le CP 41 définit un minimum d'organisation pour les institutions de crédit et les assureurs
  - Opération pour le conseil d'administration
  - Rôle du président et conditions pour les participants du conseil d'administration
  
- Le Pilier 3 avec la rédaction d'un rapport comprenant:
  - Une description de l'activité de l'assureur
  - Une description de la gouvernance et de son efficacité pour la gestion du profil de risque de l'assureur
  - Une évaluation des risques de chaque catégorie de risque
  - Une description des principaux postes du bilan et des méthodes d'évaluation
  - Une description de la gestion du capital

---

# CONTACT



Jean-Francois DECROOCQ

[Jf-de@live.fr](mailto:Jf-de@live.fr)

Portable : 06 74 61 77 11